



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA › DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

JOURNÉE NATIONALE
DU **SOUVENIR**
DES **VICTIMES** ET DES **HÉROS**
DE LA **DÉPORTATION**



Programme des cérémonies du dimanche 26 avril 2009

POUR LA

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

DIMANCHE 26 AVRIL 2009

Il y a 64 ans, les camps de concentration et d'extermination étaient libérés par les armées alliées.

Les familles de disparus et les rescapés tiennent à marquer l'attachement qu'ils portent à cette Journée nationale de la Déportation. Ils soulignent également l'importance qu'ils attachent à celle du 8 mai qui commémore la victoire de la démocratie et des droits de l'Homme.

De l'issue de la Seconde Guerre mondiale ne dépendait pas seulement la victoire ou la capitulation d'un État ou d'une coalition mais le triomphe ou la défaite de toute une conception raciste et hégémonique du monde.

En ce jour commémoratif de la délivrance des camps, dans tous les pays libérés du nazisme, nous célébrons cette liberté acquise au prix de tant de sacrifices. En France, comme dans la plus grande partie de l'Europe, la domination nazie a entraîné des exactions inouïes : pillage, persécutions raciales, répressions féroces contre ceux qui, confrontés aux crimes de l'occupant et de ses complices français, n'entendaient pas rester passifs.

Après 64 ans, il est inadmissible que les crimes avérés des nazis soient ignorés ou même contestés.

Plus que jamais, en ces temps d'incertitude, les déportés invitent donc leurs concitoyens à se garder des idéologies de l'exclusion et du nationalisme dominateur qui furent le fondement de cette idéologie perverse.

Avant la disparition des derniers survivants, nous incitons nos descendants, les historiens et les pouvoirs publics à sauvegarder la mémoire des événements douloureux que nous avons vécus.

Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.)

Association des Déportées et Internées de la Résistance (A.D.I.R.)

Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.)

Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.)

Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F.)

Union Nationale des Déportés, Internés et Victimes de Guerre (U.N.D.I.V.G.)

Pourquoi cette cérémonie ?

Dès le début des années cinquante, les anciens déportés et les familles de disparus expriment le souhait de voir inscrire dans le calendrier une date réservée au souvenir de la déportation. Le choix du dernier dimanche d'avril est retenu, en raison de la proximité avec l'anniversaire de la libération de la plupart des camps, sans se confondre avec aucune fête ou célébration nationale ou religieuse existante.

La loi n° 54-415 du 14 avril 1954, consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du III^e Reich au cours de la guerre 1939-1945, adoptée à l'unanimité par le Parlement, fait de ce dimanche une journée de célébration nationale :

« Article 1^{er} : La République française célèbre annuellement, le dernier dimanche d'avril, la commémoration des héros, victimes de la déportation dans les camps de concentration au cours de la guerre 1939-1945 ».

« Article 2 : Le dernier dimanche d'avril devient « Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation ». Des cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration et rendront hommage au courage et à l'héroïsme de ceux et de celles qui en furent les victimes ».

Pour ses initiateurs, la journée nationale de la déportation répond à deux exigences.

Tout d'abord, elle rappelle à tous ce drame historique majeur comme les leçons qui s'en dégagent. Selon l'exposé des motifs de la loi, pour que de tels faits ne se reproduisent plus, « il importe de ne pas laisser sombrer dans l'oubli les souvenirs et les enseignements d'une telle expérience, ni l'atroce et scientifique anéantissement de millions d'innocents, ni les gestes héroïques d'un grand nombre parmi cette masse humaine soumise aux tortures de la faim, du froid, de la vermine, de travaux épuisants et de sadiques représailles, non plus que la cruauté réfléchie des bourreaux ».

En second lieu, par cette célébration, la nation honore la mémoire de tous les déportés - y compris ceux victimes des déportations en Indochine du fait de l'impérialisme japonais -, survivants ou disparus, pour rendre hommage à leur sacrifice.

Une commémoration qui se déroule sur tout le territoire

De sa création à nos jours, le déroulement de la commémoration de la journée nationale de la déportation connaît de nombreuses modifications.

Dans chaque département, son organisation incombe au préfet, en concertation avec les associations. Stèles, plaques et monuments sont fleuris; des allocutions sont prononcées et des enseignants sont en outre généralement invités à profiter de cette occasion pour évoquer la déportation et le système concentrationnaire dans leurs cours.

À Paris, la journée nationale de la déportation évolue en fonction de l'émergence successive de deux nouveaux lieux de mémoire : le Mémorial de la Shoah, rue Geoffroy-l'Asnier, dans le 4^e arrondissement (inauguré le 30 octobre 1956) et le Mémorial des martyrs de la Déportation de l'Île de la Cité qui entretient le souvenir de tous les déportés français (inauguré le 12 avril 1962).

**Kennzeichen für Schutzhäftlinge
in den Konz. Lagern**
Form und Farbe der Kennzeichen

	Politisch	Berufs- Verbrecher	Emigrant	Bibel- forscher	homo- sexuell	Asozial
Grund- farben						
Abzeichen für Rückfällige						
Häftlinge der Straf- kompanie						
Abzeichen für Juden						
Besondere Abzeichen	 Jüd. Rasse- schänder	 Rasse- schänderin	 Flucht- verdächtig	 Häftlings- nummer	 Beispiel	
	 Pole	 Tscheche	 Wehrmacht angehöriger	 Häftling Ia		

Cérémonie au Mémorial de la SHOAH

17, rue Geoffroy-l'Asnier - 75004 Paris

15 h 15 Rassemblement des porte-drapeau, rue Geoffroy-l'Asnier.

Arrivée des présidents des associations de déportés et d'anciens combattants par la rue François-Miron.

15 h 20 Arrivée du Flambeau du « Relais Sacré ».

15 h 30 Arrivée des autorités civiles et militaires, par le quai de l'Hôtel-de-Ville.
Les autorités se présentent à l'entrée de la rue Geoffroy-l'Asnier.

15 h 45 Arrivée du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants à l'entrée de la rue Geoffroy-l'Asnier, côté quai de l'Hôtel-de-Ville.

Il est accueilli par le maire de Paris, le maire du 4^e arrondissement, le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, le préfet de police, le gouverneur militaire de Paris et les présidents d'associations.

Les autorités remontent la rue Geoffroy-l'Asnier jusqu'au Mémorial.

15 h 50 Dépôts de gerbe par :

- > les associations de déportés (gerbe unique) ;
- > le président du Mémorial ;
- > le maire de Paris ;
- > le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

Sonnerie « aux Morts » suivie d'une minute de silence.

Prière des Morts selon le culte israélite.

Recueillement du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants dans la crypte du Mémorial.

Recueillement devant le mur des noms.

Mise en place du cortège pour la marche silencieuse.

16 h 00 Début de la marche silencieuse.

Le cortège, ouvert par la batterie réduite (quatre tambours voilés de crêpe noir et deux clairons) suivie du Flambeau du « Relais Sacré », des drapeaux des associations de déportés, des autorités et des présidents d'associations, se dirige vers le Mémorial des martyrs de la Déportation par la rue Geoffroy-l'Asnier, le pont Louis-Philippe et le pont Saint-Louis.

Cérémonie au Mémorial des martyrs de la Déportation

Île de la Cité - 75004 Paris

16 h 15 À l'arrivée au Mémorial, le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants et sa suite, précédés des quatre tambours et des deux clairons de la batterie réduite, du porteur du Flambeau du « Relais Sacré », viennent se placer face au Mémorial.

Les bannières sont hissées par les gardes républicains.

16 h 20 Évocation historique par M^{lle} Alice Guyon et M^{lle} Élodie Pellegrain (lauréats du concours national de la résistance et de la déportation).

Lecture du message commun des associations.

« Chant des partisans » par le Chœur de l'Armée Française.

16 h 30 Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants prend la Flamme sur le Flambeau et la transmet à la vasque puis revient se placer face au Mémorial.

Lecture d'un poème écrit par M^{me} Violette Maurice au camp de Ravensbrück.

« Chant des Marais » par le Chœur de l'Armée Française.

16 h 35 Dépôts de gerbe par :

- > les associations concernées (une gerbe unique) ;
- > le maire de Paris ;
- > le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

La batterie réduite joue « aux Morts ». Cette sonnerie est suivie d'une minute de silence

« Marseillaise » par le Chœur de l'Armée Française.

16 h 40 Salut aux porte-drapeau.

16 h 45 Départ du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Les associations et les participants qui le souhaitent peuvent visiter le Mémorial et déposer des bouquets dans la crypte.

17 h 00 Départ pour la cérémonie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Des cars militaires, stationnés quai aux Fleurs, sont mis à la disposition des invités pour le transport jusqu'à la place Charles-de-Gaulle.

Sauras-tu oublier, quand les matins candides
S'ouvriront à notre âme encor mal éveillée,
Et des arbres en fleurs, arbres impondérables,
Trop lasse pour pouvoir vraiment s'émerveiller,
Sauras-tu oublier, ô mon ami, mon guide,
Ces marais condamnés de jaune puanteur
Ce camp glauque qui n'est qu'une énorme tumeur
Suppurant chaque jour un peu plus de mort lente,
Ces blocks pétrifiés en leur morne épouvante? ...

Sauras-tu oublier ces mortes qu'on bafoue,
Ces malades brimés et traînés dans la boue
Et cette Juive nue au corps supplicé?
Penses-tu donc, ami, que l'on puisse oublier?

Sauras-tu oublier cet enfant dans la nuit
Qui pleurait d'une voix poignante de faiblesse,
Ces départs déchirants de suprême détresse,
Et de ces jours sans fin le dissolvant ennui?
Sauras-tu oublier cette folle au regard
Dilué, yeux rongés, visage pathétique,
Accroupie et riant d'un long rire hystérique
Dans un isolement farouche de brouillard?

Voici qu'il se fait tard... Ne crois-tu pas entendre
Ces phtisiques sur des grabats, crachant le sang?
Tout près des barbelés, lorsque la nuit descend
Bave le crématore en longs caillots de cendre.

Est-il vrai qu'il existe encor des aubes pures
Et des arbres en fleurs, arbres impondérables,
Qui neigent alentour leur blancheur adorable
Sur des horizons clairs ou tout craquants d'azur?
Est-il vrai qu'il existe encor des aubes pures,
Des pays où l'on puisse rêver librement
Et s'en aller, parlant tout haut, à l'aventure,
Où la justice enfin supplée à la torture
Où l'esprit trouve en lui son accomplissement?

Sauront-ils concevoir, tous ceux à qui tu penses
Ce qu'est la liberté que l'on vend aux enchères
Et ce qu'il y a en toi de ferveur en puissance
Pour ce nom magnétique imprimé dans tes chairs?

Trébuchant sur les mots d'un élan hasardeux
Sans pouvoir retrouver leur sens initial
Tu auras l'impression qu'ils te comprennent mal;
Il auront l'impression que tu t'éloignes d'eux.

Des croix, toujours des croix,
Je vois des croix qui dansent
Autour de moi, partout ; le ciel même est rayé
O ciel ! Cesseras-tu enfin de me railler?
S'il m'est donné un jour de revenir en France
Esclave d'un passé trop lourd et trop intense
Ne crois pas, mon ami, que je puisse oublier.

Violette Maurice
Poème écrit à Ravensbrück

Chant des marais

Loin vers l'infini s'étendent
Des grands prés marécageux.
Pas un seul oiseau ne chante
Sur les arbres secs et creux.

REFRAIN

Ô, terre de détresse
Où nous devons sans cesse
Piocher.

Bruit des pas et bruit des armes,
Sentinelles jour et nuit,
Et du sang, des cris, des larmes,
La mort pour celui qui fuit.

Mais un jour dans notre vie,
Le printemps reflleurira
Libre enfin, ô ma patrie.
Je dirai tu es à moi.

Dans le camp morne et sauvage
Entouré de murs de fer
Il nous semble vivre en cage
Au milieu d'un grand désert

REFRAIN

Ô, terre enfin libre
Où nous pourrons revivre
Aimer.

WIR SIND DIE MOORSOLDATEN

Text und Musik von politischen Schutzhäftlingen, Börgermoor:

Wo hin auch das Au-ge blickt, hier ist Moorsund Hei-de nur rings-um
Vo-gel-sang uns nicht er-quick, Mit Ei-dien ste-hen Nahl und Krum, Wir
sind die Moor-sol-da-ten und zie-hen mit dem Spinn-ten ins Moor

2. Hier in dieser öden Heide ist das Lager auf gebaut, Morgens ziehen die Kolonnen in das Moor zur Arbeit hin,
Wo wir jense jeder Fraude hinter Stachel-draht ver-irren, bei dem Brand der Sonne doch zur Heilmat steht der Sinn.
Refrain: Wir sind die Moorsoldaten -- -- -- -- -- Refrain: Wir sind die Moorsoldaten -- -- --

3. Heimwärts, heimwärts jeder sehnet zu dem Eltern-Heim, Es um niede-gehn die Post-kar-ten mit dem Knüttel-wind,
Mensch-brust im Saft der Heide weilt, in Her-zen sind die Wunden, und wir sind in Schlaf-ko-sten ver-jacht, um zu dem Berg
Refrain: Wir sind die Moorsoldaten -- -- -- -- -- Refrain: Wir sind die Moorsoldaten -- -- --

6. Doch für uns gibt es kein Inge-zug, wir können nicht Winter sein,
Einmal werden wir uns Heim-at du bist wieder mein,
Denn zieh die Moorsoldaten nicht mehr mit dem Spinn-ten ins Moor

Als Lagerlied gesungen: August 1935 bis 1937

Cérémonie à l'Arc de Triomphe

Place Charles-de-Gaulle - 75008 Paris

- 18 h 00** Rassemblement de la garde du Flambeau du «Relais Sacré» et des membres des associations, au carrefour de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue Balzac.
- 18 h 00** Arrivée du président du comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.
- 18 h 10** Précédé d'une musique militaire, le cortège avec en tête le Flambeau du «Relais Sacré», remonte l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à l'Arc de Triomphe.
- 18 h 20** Arrivée des autorités civiles et militaires.
- 18 h 30** Arrivée du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, accueilli par le président du comité de la Flamme et la délégation des présidents des associations et fédérations de déportés.

Dépôts de gerbe par :

- > les associations (gerbe unique) ;
- > le maire de Paris ;
- > le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

Ravivage de la Flamme.

Sonnerie « aux Morts » suivi de l'extinction du Flambeau du « Relais Sacré » et d'une minute de silence.

« Marseillaise » – « Chant des marais » – « Chant des partisans ».

Signature du Livre d'Or.

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants salue les porte-drapeau.

« Honneurs » au Soldat inconnu.

- 19 h 00** Fin de la cérémonie.

INTERNET › www.defense.gouv.fr/sga | INTRANET › www.sga.defense.gouv.fr